



STOPPONS LA VIOLENCE PATRONALE

Défendre son emploi n'est pas un délit. C'est pourtant ce que la direction d'Air France et le gouvernement reprochent aux salarié-e-s s'étant mobilisé-e-s pour sauvegarder leurs emplois le 5 octobre 2015.

Nous revendiquons l'**arrêt immédiat des poursuites judiciaires** contre les salarié-e-s d'Air France et la réintégration de celles et ceux qui ont été licencié-e-s depuis ou menacé-e-s de l'être.

RASSEMBLEMENT

mercredi 2 décembre

à partir de 12 heures

en face du Tribunal de Grande Instance de Bobigny
173, avenue Paul Vaillant-Couturier
93000 Bobigny (métro ligne 5 : Pablo Picasso)

Paris, le 30 novembre 2015